



**Aujourd'hui,
la première
destination
est le trophée**

p.16

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE EN TUNISIE

Une vision nouvelle des relations bilatérales



La "Déclaration de Carthage" qui a sanctionné la visite d'Etat effectuée par le Président Abdelmadjid Tebboune en Tunisie à l'invitation de son homologue tunisien Kais Saïed, traduit une vision nouvelle dans les relations entre l'Algérie et la Tunisie. Elle confirme la convergence des vues des deux Présidents quant à la nécessité d'une «nouvelle approche de coopération, à même d'asseoir de nouvelles bases de partenariat bilatéral». Concrètement, 27 accords de coopération et mémorandums ont été conclus portant notamment sur le développement des régions frontalières à travers deux accords de jumelage entre les wilayas de Jendouba et El Taref, et Le Kef et Souk Ahras.

p.2

NAJLA BOUDEN :

«La visite du Président Tebboune est un succès»

p.2



LA QUALIFIANT D'« UN VÉRITABLE POUVOIR JUDICIAIRE »
Issaâd Mabrouk
encense la
nouvelle
Constitution

p.3

DEUX NOUVEAUX CONTRATS SIGNÉS AVEC L'ITALIEN ENI



p.4

Sonatrach renoue avec les investissements

DEUX JEUNES TUÉS À ALGER

Un policier placé en garde à vue

Un policier, présumé auteur de tirs ayant entraîné, dans la soirée de jeudi, le décès de deux jeunes à Bab El-Oued (Alger), a été placé en garde à vue, a informé, hier dans un communiqué, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). La DGSN informe de l'ouverture d'une enquête, à la suite de l'incident de tirs de balles survenu dans la soirée de jeudi vers 22h00, et ayant entraîné le décès de deux jeunes à Bab El-Oued, ainsi que des blessures légères à deux autres personnes, dont une jeune fille, précise la même source.

TASSILI AIRLINES

Ouverture d'une nouvelle desserte aérienne entre l'Algérie et le Niger

Dans le cadre de l'approche d'ouverture du Gouvernement sur l'Afrique et ses marchés, et en application des recommandations des réunions périodiques organisées par le ministère des Transports avec les opérateurs de transport aérien, un accord a été conclu entre Tassili Airlines et l'opérateur économique SILVI Tours, portant ouverture d'une nouvelle desserte aérienne entre l'Algérie et le Niger, indique un communiqué du ministère des Transports.

ISTANBUL

3^e sommet de partenariat Turquie-Afrique

La ville d'Istanbul abritera aujourd'hui la 3^{ème} édition du sommet de partenariat Turquie-Afrique avec la participation de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement africains. Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane représentera le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune à ce sommet, qui verra également la participation d'une délégation de haut niveau de l'Union africaine. (UA)

Le Président Tebboune en Tunisie

Une vision nouvelle des relations bilatérales

La «Déclaration de Carthage» qui a sanctionné la visite d'Etat effectuée par le Président Abdelmadjid Tebboune en Tunisie à l'invitation de son homologue tunisien Kaïs Saïed, traduit une vision nouvelle dans les relations entre l'Algérie et la Tunisie.

Elle confirme la convergence des vues des deux Présidents quant à la nécessité d'une «nouvelle approche de coopération, à même d'asseoir de nouvelles bases de partenariat bilatéral». Concrètement, 27 accords de coopération et mémorandums ont été conclus portant notamment sur le développement des régions frontalières à travers deux accords de jumelage entre les wilayas de Jendouba et El Taref, et Le Kef et Souk Ahras. Les autres accords concernent les secteurs de la Justice, l'Environnement, l'Energie, la Pêche, les PME et les startups, l'Industrie pharmaceutique, l'Education, la Formation professionnelle, les Affaires religieuses et l'échange entre les radios. Concernant la coopération économique entre les deux pays, le Président Tebboune a réitéré, lors d'une conférence de presse conjointe avec le Président tunisien, Kaïs Saïed, la détermination des deux pays à aller vers «une intégration économique qui permette aux deux peuples de vivre dans la prospérité».

«La Tunisie est un prolongement de l'Algérie, de même que l'Algérie constitue un prolongement de la Tunisie», a-t-il dit, ajoutant que «l'Algérie apporte un appui à la Tunisie, pays frère et une aide totale et globale selon ses capacités». «L'Algérie ne lésinera sur rien en faveur de la Tunisie, pays frère, en dépit des répercussions de la pandémie du Coronavirus qui a induit la chute des économies à travers le monde», a souligné le président de la République, ajoutant que «nous faisons preuve de persévérance et gérons la situation selon les capacités. Nous ne sommes pas défaitistes et préférons nous abreuver aux sources de la victoire». La Déclaration de Carthage affirme que les «discussions importantes menées par les deux chefs d'Etats ont consacré la convergence totale des vues des deux Présidents quant à l'appréciation du niveau des relations de coopération et de partenariat entre les deux pays».

Les deux Présidents ont convenu notamment de la nécessité d'adopter une approche différente des cadres classiques de



«L'Algérie ne lésinera sur rien en faveur de la Tunisie, pays frère, en dépit des répercussions de la pandémie du Coronavirus qui a induit la chute des économies à travers le monde». (Photo:DR)

coopération, en vue d'asseoir de nouvelles bases de coopération entre les deux pays, pour davan-

tage de complémentarité stratégique et de développement solidaire et intégré», en ce sens que

Najla Bouden : «La visite du Président Tebboune est un succès»

Le Président Tebboune a reçu lors de son séjour à Tunis la cheffe du Gouvernement tunisien, Najla Bouden, qui a affirmé à l'issue de cette audience que la visite était «un succès à plus d'un titre, car elle intervient dans une période qui requiert de nous tous de poursuivre la coordination et la concertation sur toutes les questions soulevées». Mme Bouden a indiqué avoir évoqué avec le Président Tebboune «les réalisations importantes des deux pays durant cette visite à la faveur de la signature de 27 conventions, mémorandums et protocoles de coopération ayant touché presque tous les domaines de coopération».

Cette visite «établira les relations que nous voulons de plus en plus développées et en adéquation avec les prochaines échéances et les aspirations de nos deux directions et peuples frères dans le contexte des défis communs qui se posent», a-t-elle relevé. La rencontre était également une occasion pour aborder «les questions soulevées dans la région, dont la situation en Libye», a fait savoir la Cheffe du gouvernement tunisien qui a souligné que «les Libyens doivent prendre les choses en main pour une sortie consensuelle de la crise». Elle a ajouté avoir écouté avec grand intérêt les analyses du Président Tebboune qui «sont totalement en convergence et en harmonie avec les visions de la Tunisie et prouvent la volonté commune (...) de hisser les relations bilatérales à de plus hauts niveaux». Lors d'une conférence de presse conjointe avec le Président tunisien, Kaïs Saïed, en marge de sa visite en Tunisie, le Président Tebboune a précisé que cette visite s'inscrivait dans le cadre de «nos efforts communs tendant à consolider les liens profonds de fraternité entre les deux peuples frères», faisant part de sa «profonde satisfaction de l'issue des entretiens bilatéraux, d'où notre attachement à promouvoir la coopération bilatérale dans différents domaines, tout en souhaitant parvenir à une intégration économique et des perspectives unifiées, unies et communes».

Pour le Président Tebboune, ce souci découle d'une volonté partagée et traduit l'orientation stratégique à laquelle nous aspirons, une orientation qui soit fondée sur l'exploitation idoine des fondements humains, historiques et culturels de rapprochement». Les Présidents des deux pays ont confirmé leur souci de renforcer «les relations historiques distinguées» unissant les deux pays, et ce, dans le cadre d'une nouvelle orientation stratégique et ont affirmé leur détermination à «poursuivre la concertation au niveau bilatéral et multilatéral afin d'atteindre les objectifs escomptés et prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ces nobles objectifs».

L. A.

REPÈRE

ALN

Décès du moudjahid Ali Rakhouane

Le moudjahid membre de l'Armée de libération nationale (ALN), Ali Rakhouane, est décédé à l'âge de 90 ans, a-t-on appris, jeudi, du ministère des Moudjahidine et des Ayants-droit. Né le 8 avril 1931 à Lakhdaria dans la wilaya de Bouira, le défunt moudjahid a vécu au milieu rural montagnard de Guerrouma au sein d'une famille pauvre.

Le 30 février 1955, il rejoint les rangs de l'ALN en tant que djoundi (soldat) dans la région 3 de la zone 1 de la wilaya V historique.

Il participa à plusieurs opérations militaires contre les forces de l'ennemi, puis rejoint les monts des Aurès dans la région 3 de la zone 2 de la wilaya I historique et a subi plusieurs blessures dans la région d'El Kermoud durant les années 1957 et 1958.

Il a été capturé puis emprisonné de 1958 jusqu'en 1961 sans que cela ne l'empêche de poursuivre le combat pour la victoire de la cause de son pays jusqu'à 1962. Au lendemain de l'indépendance, le défunt moudjahid a poursuivi son combat et a assumé plusieurs responsabilités dont celle de secrétaire de la kasma des moudjahidine de la commune de Guerrouma dans la wilaya de Bouira.

Il a également contribué largement à faire connaître la wilaya V historique, ses symboles et ses événements et n'a eu de cesse de réaffirmer le devoir de fidélité au serment des chouhada.

En cette pénible épreuve, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebigua a présenté à la famille du défunt moudjahid Ali Rakhouane et à ses compagnons d'arme, ses sincères condoléances et sa profonde compassion, priant Dieu Le Tout-Puissant de gratifier le défunt de Sa Sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis.

également rencontré des représentants de la communauté nationale établie en Tunisie. Le Président tunisien Kaïs Saïed a remis, mercredi soir, au Président Tebboune le Grand Collier de l'Ordre National du Mérite de Tunisie, en reconnaissance de ses efforts pour la réalisation des aspirations du peuple algérien et sa contribution à la promotion des relations étroites entre les deux pays au mieux des intérêts des deux peuples frères.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

La qualifiant d'«un véritable pouvoir judiciaire» Issaâd Mabrouk encense la nouvelle Constitution

L'accompagnement du Syndicat national des magistrats (SNM) dans la conquête des réformes judiciaires avec la tutelle, a permis l'élaboration des amendements constitutionnels nouveaux qui donnent l'accès vers un véritable pouvoir judiciaire.

Le président du Syndicat national des magistrats (SNM), Issaâd Mabrouk, a qualifié, avant-hier à Tipasa, la nouvelle Constitution de «monumentale» et «authentique» eu égard «les acquis historiques de haute importance» obtenus par le secteur de la Justice. «Les nouveaux amendements constitutionnels ont donné lieu à la naissance d'une nouvelle ère de Justice et de liberté en Algérie. Ils vont donner naissance à un véritable pouvoir judiciaire», a considéré le président du SNM dans son allocution livrée à l'occasion de l'ouverture d'une journée d'étude, à l'Ecole supérieure de la magistrature de Koléa (Tipasa) sur «l'indépendance de la magistrature à la lumière des nouveaux amendements constitutionnels». «Plus que jamais», dira le Magistrat Issaâd Mabrouk sans interrompre la phrase, «le pouvoir exécutif ne peut se mêler des affaires judiciaires comme cela a été avant, désormais c'est le Conseil supérieur de la magistrature qui est composé dans sa majorité de juges qui gère le parcours professionnel du magistrat. Et c'est déjà un précédent et un saut qualitatif dans l'histoire de la magistrature», certifie le premier responsable au Syndicat national des magistrats.

Donc, l'exclusion définitive du pouvoir exécutif des affaires judiciaires. Toutefois, Issaâd Mabrouk dira que ces réformes judiciaires



■ Issaâd Mabrouk : «Plus que jamais, le pouvoir exécutif ne peut se mêler des affaires judiciaires comme cela a été avant». (Photo : D.R)

apportées dans la nouvelle Constitution ne peuvent apporter leurs fruits «si elle ne sont pas accompagnées de l'intention sincère et dotées des outils nécessaires à leurs applications effectives».

Dans le cas positif elles permettront l'institution d'une véritable autorité indépendante dans sa gestion administrative et financière (...) et de consacrer les droits et libertés individuelles, loin des affrontements entre les pouvoirs, ou entre les différentes franges de la société», poursuit le

premier représentant du SNM. Par ailleurs, abordant l'état de lieu des préparatifs du statut particulier des magistrats, actuellement en cycle de révision de manière «radicale», le syndicaliste Issaâd Mabrouk, a rappelé la contribution «efficiente» du SNM dans l'élaboration des nouveaux amendements constitutionnels et de même pour le prochain statut particulier des magistrats.

«Il est de notre devoir professionnel de poursuivre l'enrichissement du débat et de contribuer à la révision de ladite loi», a souli-

gné Issaâd Mabrouk. D'autre part, présent à la Journée d'étude de Tipasa, le diplomate et ancien ministre de la Communication et de la Culture, Abdelaziz Rehabi, a pris la parole aussi en proposant, lors de son allocution, l'enrôlement et l'encouragement d'autres mécanismes sociaux de médiation et de résolution des conflits, à l'instar de Tadjmaât, Amnoukal, les Zaouias, Ledjmaâ, et les Aâzaba, afin de réduire la charge sur l'instance judiciaire. Une proposition intéressante.

Sofiane Abi

■ La migration clandestine vers l'Algérie a doublé

Les experts algériens tirent la sonnette d'alarme

La migration clandestine est en hausse vertigineuse et le nombre des immigrants clandestins vers l'Algérie a doublé pour atteindre au cours de l'année plus de 10.800 immigrants clandestins. Les nombreux foyers qui sont théâtres de conflits armés et l'absence totale d'une économie digne de ce nom, ont donné lieu à de véritables vagues humaines vers les frontières algériennes.

Le constat est plus qu'inquiétant et la sonnette d'alarme vient d'être tirée par des gendarmes hauts gradés et experts dans le domaine de la migration et de la sécurité, contre l'hémorragie «continue» du nombre colossal des migrants clandestins débarquant en Algérie en provenance de nombreux pays africains.

En effet, intervenant avant-hier à Alger en marge des travaux de la Journée d'étude sur «l'immigration clandestine en Algérie : problématiques et enjeux», organisé par l'Institut national des études de stratégies globales (Inesg), le lieutenant-colonel Sayeh Boussif, Chef de service de la Police judiciaire relevant du Commandement de la Gendarmerie nationale (CGN), a estimé qu'en 2021, 10.889 immigrants clandestins de différentes nationalités africaines ont été interceptés contre 5.825 en 2020, soit le double durant cette année. Ce n'est pas tout, le lieutenant-colonel de la Gendar-

merie nationale dira plus : «Les services de la Gendarmerie nationale ont pu durant la période allant de 2018 à 2020 démanteler 445 réseaux de trafic d'immigrants de différentes nationalités, composé de 1.285 criminels», détaille-t-il en chiffres.

C'est dire combien l'évolution a été sensible, fatale et très inquiétante à la fois de l'immigration clandestine et des organisateurs et passeurs, et leurs impacts sur la sécurité et la stabilité de l'Algérie.

Le représentant de la Gendarmerie nationale a, par ailleurs, alerté sur l'existence d'une relation étroite entre l'immigration clandestine africaine, le crime organisé et les organisations terroristes, où lesdits criminels exploitent les conditions sociales difficiles des immigrants clandestins en leur assurant le transport vers les régions du Nord du pays, puis vers l'Espagne, tout en saisissant de fortes sommes en argent. Sur ce point, le lieutenant-colonel Sayeh Boussif a mis en garde contre l'émergence de ce fléau.

En termes de financement, il dira que «chaque réseau de trafic d'immigrants africains possède un système de financement spécifique». Pour lui, la solution devant ce fléau menaçant se formule en deux plans, interne et externe du pays, le premier sur la création d'un Observatoire na-

tional de lutte contre l'immigration clandestine, puis par un travail conjoint entre les différentes autorités sécuritaires, quant au plan externe, la solution demeure sur l'intensification des efforts au plan international pour lutter contre ce fléau. Sur le plan humain, les deux experts Hassan Kacimi et Mizat Mohamed Saïb, ont plaidé pour une prise en charge adéquate des immigrants clandestins arrivant en Algérie, au vu leurs nombres colossaux. Pour sa part, l'expert dans les affaires de l'immigration et des questions sécuritaires au Sahel africain, Hassan Kacimi, a appelé l'ONU à contribuer économiquement aux pays africains car, «l'Algérie ne peut faire face seule à ce phénomène de l'immigration clandestine qui est en vogue continue», a-t-il signalé. De son côté, Mizat Mohamed Saïb, expert en sociologie au Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread) a appelé à coordonner le travail entre les différentes autorités sécuritaires, appelant à «prendre en charge les enfants en détresse morale, particulièrement les adolescents africains qui sont exploités par des réseaux criminels dans la mendicité, ce qui nécessite leur rapatriement vers leurs pays d'origine», affirme ledit expert.

Sofiane Abi

HISTOIRE

Ould Kablia

Radio secrète, arme médiatique de la glorieuse Guerre de libération

Le moudjahid et ancien ministre, Dahou Ould Kablia a mis en avant, jeudi à Alger, le rôle important de Radio secrète durant la glorieuse Guerre de libération, notant qu'elle constituait l'arme dont l'écho se faisait entendre de l'étranger. M. Ould Kablia, également chef de l'Association des anciens du ministère de l'Armement et des liaisons générales (Malg), s'est expliqué dans une conférence organisée par la radio algérienne à l'occasion du 65^e anniversaire de la création de Radio secrète, placé sous le thème «Le rôle de Radio secrète pendant la Guerre de libération», que «l'action militaire menée par le Front de libération contre le colonisateur nécessitait un soutien politique pour retentir la lutte armée, suite à quoi est venue l'idée à feu moudjahid Abdelhafid Boussouf, chef de la wilaya V historique à l'époque, de créer une radio algérienne secrète pour faire retentir la voix du peuple algérien et constituer une arme médiatique de la lutte armée».

Dans le même contexte, il a rappelé le «soutien» que le FLN avait reçu des pays frères comme l'Egypte via «Voix des Arabes», la Tunisie et le Maroc qui évoquaient la lutte armée du peuple algérien et son droit à la liberté et à l'indépendance. Les radios arabes ne devaient malheureusement pas franchir des lignes rouges, et ne menaient donc pas l'action de la propagande voulue en faveur de la révolution.

M. Ould Kablia a ajouté que la Radio secrète a commencé à diffuser en catimini à partir de 1956 dans un petit camion, et comptait sur un groupe de jeunes intellectuels parmi ceux qui ont participé aux manifestations de mai 1956, avec l'aide des dirigeants de la Révolution.

Elle a pu ainsi assurer une diffusion en direct de deux heures par jour en langues arabe, amazighe et française, ouvrant la fréquence par Sourate Al-Moukà à la demande de feu Boussouf, avant de passer à un peu plus tard à 3 plages horaires/jour.

En guise de réaction à cet acquis, dit le Moudjahid, «la France a tenté de brouiller la diffusion de la Radio secrète, en recourant aux Harkis pour connaître et bombarder le lieu de diffusion, ce qui a entraîné l'arrêt de diffusion pour une année, avant de reprendre son activité à la faveur de nouveaux matériels et d'un nouveau site, la radio étant même captée au Caire». En dépit des conditions difficiles, ajoute l'intervenant, «la Radio secrète a présenté un contenu divers entre communiqués militaires, commentaires politiques et réponse à des allégations coloniales, et œuvré à mobiliser les Algériens et parler ultérieurement des visites effectuées par les responsables du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) à l'étranger.

Agence

BRÈVE

Religion

Accomplissement lundi de Salat El-istisqa à travers tout le territoire national

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a appelé les imams à accomplir «Salat El Istisqa» (prières rogatoires) lundi prochain dans toutes les mosquées du pays, a indiqué jeudi un communiqué du ministère.

Selon la même source, Salat El Istisqa sera accomplie lundi 20 décembre 2021 à travers toutes les mosquées du pays à partir de 10:00.

Le ministère a saisi toutes ses directions de wilaya en vue d'accomplir la prière pour la pluie suite à la sécheresse ayant affecté nombre de wilayas et aux demandes des citoyens d'accomplir cette prière.

Agence

Deux nouveaux contrats signés avec l'italien Eni

Sonatrach renoue avec les investissements

Le Président-directeur général du groupe public des hydrocarbures, Sonatrach, Toufik Hakkar et son homologue italien d'Eni, Claudio Descalzi ont signé mercredi dernier deux accords de coopération dans le secteur de la transition énergétique et de production pétrolière d'une valeur de 1,4 milliard de dollars.

Ces deux contrats s'inscrivent dans le cadre du renforcement et du développement d'une coopération déjà mise en place depuis des années. Le premier accord conclu entre Sonatrach et Eni vise «la réalisation d'un ambitieux programme pour la relance des activités d'exploration et de développement dans la région du bassin de Berkine», a expliqué la Sonatrach dans un communiqué, précisant qu'il «s'agit du premier contrat conclu sous l'égide de la loi 19-13 régissant les activités d'hydrocarbures et constitue l'aboutissement du Protocole d'Accord et de la Feuille de Route, datés respectivement du 10 décembre 2020 et du 25 mars 2021».

Ce contrat se conforme au nouveau cadre institutionnel introduit dans la nouvelle loi sur les hydrocarbures promulguée en novembre 2019, en vue d'assurer «plus d'attractivité dans le secteur et épargner les ressources financières de Sonatrach, en matière d'investissement». Il s'agit d'un contrat de partage de production, l'une des trois formes de contrats inscrites dans cette nouvelle loi, controversée.

Au mois de mai dernier, le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a, pour rappel, présenté un point de situation concernant l'élaboration des textes d'application de la loi régis-



■ La Sonatrach a conclu avec Eni un accord stratégique «pour le développement des énergies renouvelables et nouvelles ressources». (Photo : DR)

sant les hydrocarbures affirmant que «sur les 39 textes d'applications, dont 2 arrêtés (finalisés et signés), 36 décrets exécutifs finalisés, dont 21 examinés et approuvés par le Conseil du Gouvernement». La finalisation est la publication de ces fameux textes d'applications sont à l'origine du retard de son entrée en vigueur. Il semblerait aujourd'hui qu'un cap est passé avec la signature de ce contrat de partage de production entre les deux partenaires (Sonatrach et Eni).

«Le Plan de Développement issu du contrat de partage de production E&P portant sur la région de Berkine Sud prévoit la réalisation de travaux d'exploration et de développement en mode «Fast Track», afin de réduire les délais nécessaires pour la production et la commercialisation des hydrocarbures et ce, en synergie avec les installations existantes au niveau des champs de Menzel Ledjmet», a précisé la même

source. L'Algérie misait, comme l'a fait savoir quelques mois plus tôt, M. Arkab «sur le forage de 860 puits d'exploration et de développement des hydrocarbures entre 2021 et 2025, avec une moyenne de 172 puits/an, dans le cadre de la nouvelle dynamique du secteur faisant suite à l'application de la nouvelle loi sur les hydrocarbures».

Pour renforcer davantage son alliance avec le partenaire italien Eni, géant mondial du renouvelable, la Sonatrach a conclu avec lui un accord stratégique «pour le développement des énergies renouvelables et nouvelles ressources, permettant également la diminution l'empreinte carbone a été signé entre les deux partenaires historiques dans le domaine de l'énergie, a indiqué le même communiqué. Les deux partenaires «ambitionnent de réaliser un programme de centrales solaires photovoltaïques dans d'autres sites opérés en associa-

tion, marquant leur volonté en tant que sociétés pétrolières de s'engager pleinement dans la transition énergétique, en réduisant progressivement leur empreinte carbone et en diversifiant les sources d'énergies», a précisé la même source.

Ce projet porterait sur «la réalisation d'une seconde centrale solaire photovoltaïque sur le site de Bir Rebaa Nord d'une capacité de 10MW et s'étalera sur une superficie de 16 hectares avec le recours à de nouvelles technologies de panneaux photovoltaïques, selon la même source, précisant que cette centrale vient s'ajouter à une autre similaire déjà opérationnelle depuis 2019», a ajouté le même document. Un projet de développement de l'Hydrogène ainsi que la production «des bio-carburants» à partir de cultures agricoles d'oléagineux, a indiqué le communiqué, précisant que «le choix des terres agricoles se portera exclusivement sur des terres arides de pauvre qualité ne pouvant être exploitées pour des cultures alimentaires». Les deux partenaires s'engagent à relever ensemble le défi énergétique et environnemental en Algérie et comptent pour y réussir à évaluer «l'opportunité de développer l'hydrogène en tant que vecteur énergétique propre, notamment l'Hydrogène vert produit à partir de l'électrolyse de l'eau alimentée par l'électricité d'origine renouvelable, dont le solaire photovoltaïque», selon le même document. Idem pour «la production du Lithium, qui est un élément clé pour la fabrication des batteries notamment de véhicules électriques ou de stockage de l'électricité solaire à grande échelle», selon la même source. La Sonatrach et Eni visent à faire de l'Algérie le nouvel Eldorado des énergies renouvelables.

Samira Takharboucht

ENERGIE

Eclairage public

26% des lampadaires en LED et 2% en photovoltaïques

La mise en œuvre de la feuille de route pour la généralisation d'un éclairage public performant a permis d'atteindre un taux de 26% de lampadaires équipés de lampes LED et 2% de lampadaires équipés de plaques photovoltaïques, ont indiqué à Alger des responsables du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire (MICALT).

«Depuis début 2019 jusqu'à décembre 2021, nous avons réalisé quelque 616.000 nouveaux lampadaires, dont 354.979 équipés de lampes LED, 29.737 équipés de plaques photovoltaïques et 231.287 équipés de lampes sodium», a fait savoir Youcef Roumane, directeur général des Collectivités locales au MICALT lors d'un atelier organisé par ce dernier en collaboration avec le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFE) sous le thème «l'éclairage public intelligent et performant : enjeux de la Smart city».

M. Roumane a ajouté que plus de 600.000 lampes énergivores ont été remplacées par des lampes LED, qui offrent un meilleur éclairage avec une économie en matière de consommation d'énergie.

Abondant dans le même sens, Nahla Kheddache, responsable au même ministère, a relevé dans son intervention, que les efforts des collectivités locales en matière de généralisation de l'éclairage performant ont permis de «réduire le taux des lampes mercure de 36 à 15% et d'augmenter le LED de 2 à 26%», tandis que lampadaires équipés de plaques photovoltaïques représentent un taux de 2% du parc, alors que le taux des lampes sodium est resté relativement stable (62% en 2019 et 57% en 2021).

Ces réalisations, ont permis d'économiser 776 millions DA/an, de réduire les émissions en gaz à effet de serre de plus de 100 tonnes/an ainsi que de réduire la consommation en électricité de plus de 194.000 MW/an, a-t-elle ajouté.

Pour sa part, le Commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, Noureddine Yassaa, a présenté le «Référentiel national pour une lumière de qualité et éco-énergétique», un guide qui vise à «unifier les notions de base et les connaissances nécessaires pour traiter collectivement et avec le minimum de rationalité requis l'éclairage public», a-t-il expliqué.

Il a noté que la qualité, la durabilité et l'efficacité énergétique, ainsi que l'utilisation de systèmes intelligents à travers des projets d'éclairage public, sont le meilleur moyen de voir cette composante contribuer efficacement aux programmes de transition énergétique dont dépend le pays, compte tenu des grands investissements des autorités publiques dans ce domaine.

Agence

Intégration des EnR dans le secteur agricole

«Une solution pour l'avenir de l'agriculture»

«Le recours aux EnR permettra aux agriculteurs d'accéder à l'énergie à moindre coût vise à réduire la facture énergétique de leur exploitation essentiellement basée sur des carburants fossiles tel que le diesel», a indiqué avant-hier, à Alger, le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Benattou Ziane, défendant l'urgence d'intégrer les énergies renouvelables dans le secteur agricole, affirmant que l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables (EnR) dans le domaine agricole revêt un caractère stratégique vu qu'elle contribuera à la sécurité énergétique et aussi alimentaire de l'Algérie. Une vision partagée par le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelhafid Henni, qui a estimé «l'Algérie possède un potentiel important pour étendre les surfaces agricoles et augmenter ses capacités de production, particulièrement, des produits stratégiques à l'instar des céréales, des légumes secs, du lait, des légumes à large consommation et l'élevage des animaux, surtout pour la production des viandes blanches, dans le but d'assurer la sécurité alimentaire

du pays». Intervenant dans le même sillage, le ministre des Ressources en eau de la Sécurité hydrique, Karim Hasni a affirmé, à son tour, que «l'utilisation des EnR, notamment dans l'irrigation, permettra une réduction «importante» des coûts, ce qui devrait encourager les investisseurs à aller dans les régions qui ne sont pas raccordées au réseau électrique. En outre, il est nécessaire de développer cette culture d'EnR auprès des agriculteurs».

Les trois ministres ont plaidé lors d'un workshop organisé à Alger, sous le thème «la transition énergétique dans le secteur agricole pour l'intégration des énergies renouvelables dans le secteur agricole et hydraulique pour optimiser la production agricole, comme convenu lors du dernier Conseil du Gouvernement qui a appelé «à atteindre l'autosuffisance et la réduction des importations, notamment de blé et de légumes secs, et l'extension de la surface agricole exploitée de 8.000 hectares (ha) à 2,4 millions ha, particulièrement dans les Hauts-Plateaux et dans les régions du Sud», a rappelé M. Ziane. Assurer la

durabilité de ces deux secteurs. Les nouvelles surfaces suscitées «devront être efficacement irriguées en utilisant des EnR dans le but d'atteindre des rendements de l'ordre de 70 quintaux par hectare», a-t-il précisé.

Le ministre de l'Agriculture promet «d'œuvrer à encourager les opérateurs, publics et privés, dans le domaine agricole à investir dans des solutions d'irrigation, de réfrigération et de stockage utilisant les EnR, se disant confiant quant à leur adhésion à la transition énergétique dans le secteur agricole». Les trois ministres ont réaffirmé ainsi leur engagement de ne ménager aucun effort pour atteindre un niveau de résilience. C'est ce qu'a affirmé, d'ailleurs, Mme. Mira Touami, directrice au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, lors de cette rencontre estimant que «le département qu'elle représente a défini des priorités dans le déploiement des EnR dans les exploitations agricoles, favorisant les exploitations déjà en production, non raccordées au réseau et fonctionnant actuellement au diesel».

Samira Tk

INFO EXPRESS

Accidents de la circulation 9 morts et 354 blessés en une semaine en zones urbaines

Neuf personnes ont trouvé la mort et 354 autres ont été blessées dans 318 accidents corporels de la circulation survenus en zones urbaines durant la période allant du 7 au 13 décembre en cours, a indiqué un bilan de la sûreté nationale. Ce bilan fait état d'une hausse des accidents de la circulation (+03), d'une baisse du nombre des blessés (-08) et d'une baisse du nombre de décès (-03) par rapport à la semaine dernière, selon la même source. Ces accidents sont principalement dus au facteur humain à hauteur de plus de 95%, en raison du non respect du code de la route, au non respect de la distance de sécurité, à l'excès de vitesse, à la fatigue, à la non concentration pendant la conduite ainsi qu'à d'autres facteurs liés à l'état du véhicule, selon les données. La DGSN appelle les usagers de la voie publique à respecter le code de la route et à faire preuve de vigilance pendant la conduite. Elle rappelle aux citoyens les numéros vert 1548 et de détresse 17 mis à leur disposition 24h/24h.

Coupe arabe

Mobilis tous derrière les Verts pour le sacre final

Mobilis félicite l'équipe nationale de football suite à leur qualification à la grande finale, de la 10^e édition de la Coupe Arabe de la FIFA Qatar 2021, et les encourage pour leur ultime match, devant les opposer à l'équipe Tunisienne. Les guerriers du désert vont disputer la première finale de leur histoire en Coupe arabe, après avoir validé leur billet pour cette finale en battant les Annabites du Qatar, qui restait sur une longue série d'invincibilité, sur le score de (2-1), ils défieront ce samedi 18 décembre à 16h, les Aigles de Carthage de la Tunisie, dans un derby nord-africain palpitant, au stade Al-Bayth à Al-Khor, tout en espérant décrocher le sacre finale. La Tunisie a accédé à la finale après sa victoire en demi-finale contre l'Egypte (1-0), au stade 974, de Doha. Mobilis félicite nos guerriers pour ce nouvel exploit, d'avoir atteint la finale de cette compétition arabe pour la première fois dans l'histoire du football national. Bon courage et bonne chance aux fennecs !



Enseignement supérieur

Vers la réception de 45 000 places pédagogiques et 27 000 lits avant la rentrée universitaire 2022-2023

Le secteur de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique sera doté de 45 000 places pédagogiques et 27 000 lits avant la rentrée universitaire 2022-2023, a annoncé le premier responsable du secteur, Abdelbaki Benziane.

Dans son allocution d'ouverture de la conférence nationale des collectivités, M. Benziane a précisé que la réussite de la rentrée universitaire 2022-2023 exige «la réunion de tous les moyens humains et matériels pour améliorer la gestion des établissements universitaires et la qualité des formations proposées», annonçant «la réception de 45 000 places pédagogiques et 27 000 lits avant la prochaine rentrée universitaire». «De nouvelles mesures seront prises concernant l'inscription et l'orientation des nouveaux bache-



liers et le réseau des écoles supérieures sera renforcé à travers l'ouverture de pôles d'excellence pour garantir une formation de qualité et assurer une bonne préparation pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions», a-t-il indiqué, ajoutant que ses services «s'attellent actuellement à élaborer une circulaire ministérielle relative à l'orientation des bacheliers 2022». Le calcul de la

moyenne pondérée sera maintenu et des modifications seront apportées concernant certaines filières du baccalauréat, en prenant en compte les résultats de la coordination et du travail conjoint mené actuellement avec le ministère de l'Education nationale, notamment en ce qui concerne l'encouragement de l'orientation dans les filières scientifiques et technologiques».

Covid-19 en Afrique

Le nombre de cas dépasse la barre des 9 millions

Le nombre de cas confirmés de Covid-19 en Afrique a dépassé mercredi la barre des 9 millions, alors que le continent lutte pour obtenir un accès adéquat aux vaccins. Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) a déclaré qu'en date de mercredi soir, le nombre de cas confirmés avait atteint 9 033 788, le nombre de décès dus à la pandémie s'élevant à 225 489, tandis que le nombre de guérisons s'élevait à 8 265 327. Alors que l'Afrique est aux prises avec une quatrième vague de la pandémie de Covid-19, le continent a enregistré plus de 98 800 nouveaux cas au cours de la semaine dernière, soit une augmentation de 88% par rapport à la

semaine précédente, selon le CDC Afrique. A la fin de la semaine dernière, 12 pays africains étaient touchés par la quatrième vague, dont quatre, selon des informations, présenteraient des signes d'infection plus graves. L'Afrique australe est la région la plus touchée, suivie par les parties nord et est du continent, tandis que l'Afrique centrale est la région la moins touchée, selon le CDC Afrique. Parallèlement, 27 pays font état d'un taux de létalité plus élevé par rapport à la moyenne mondiale de 2%. Trois pays, à savoir l'Egypte, la Somalie et le Soudan, affichent un taux de létalité supérieur à 5%, selon l'agence sanitaire de l'Union africaine (UA). Le dernier

pic du nombre de nouveaux cas survient au moment de l'émergence du variant Omicron. Selon le CDC Afrique, 11 pays africains ont signalé des cas du variant Omicron jusqu'à présent. En date de mercredi, les pays africains avaient acquis environ 245 millions de doses de vaccins contre la Covid-19. Environ 7,35% de la population africaine a été entièrement vaccinée, selon les chiffres du CDC africain. Le CDC Afrique appelle ainsi au renforcement des efforts continentaux pour la fabrication locale de vaccins contre la Covid-19, ce qui, selon lui, garantirait un accès adéquat aux vaccins en Afrique.

Ghardaïa

Près d'une dizaine d'équipes participent à une course cameline à Zelfana

Cinq équipes issues de différentes régions du pays et quatre autres venues de pays voisins ont pris part jeudi à une course de camelins organisée dans la localité thermale de Zelfana (75 km au Sud/Est de Ghardaïa). Le coup d'envoi de cette compétition a été donné par le wali de Ghardaïa Bouelam Amrani en présence du président de la Fédération arabe du sport de course cameline y compris le chamelon, El Houcine El Adjmi El Douass, et des membres de la Fédération équestre algérienne (FEA). Le wali de Ghar-

daïa s'est félicité de l'organisation de cet événement tout en souhaitant la pérennité de cette manifestation pour drainer le tourisme dans cette région thermale «Zelfana» et permettre aux produits de l'art ancestral du patrimoine culturel et le reflet d'un savoir-faire générationnel s'écoule sur le marché. Auparavant les participants avaient effectué une visite des tentes où étaient exposés des produits de l'artisanat de la wilaya de Ghardaïa avant s'assister à un défilé des équipes participantes.

Le programme de cette manifestation se déroule sur des terrains sablonneux et caillouteux entrecoupé, de dunettes de Zelfana, station thermale très prisée en cette période de vacances. Initié par le club sportif de course des camelins de Ghardaïa en collaboration avec la Fédération équestre algérienne (FEA) et le ministère de la Jeunesse et des Sport (MJS) cette course (16-18 décembre) est organisée sous le thème «la préservation du patrimoine camelin du pays et l'encouragement du tourisme».

INFO EXPRESS

Migration clandestine Appel à la création d'un observatoire national de lutte contre le phénomène

Les participants à la journée d'étude sur la migration clandestine dont les travaux ont pris fin jeudi à Alger, ont recommandé la création «d'un observatoire national de lutte contre la migration clandestine» à caractère «scientifique et technique» composé d'experts dans le domaine. Cet observatoire arrêtera «la stratégie nationale de lutte contre les réseaux criminels spécialisés dans le trafic des migrants et la traite des êtres humains», a précisé l'expert en matière de migration et questions sécuritaires, Hassan Kacimi, qui présentait le contenu des recommandations du 4^e atelier sous le thème «activités opérationnelles pour la maîtrise et la gestion du flux des migrants vers l'Algérie», couronnant la journée d'étude sur «la migration clandestine en Algérie : problématique et enjeux», organisée pendant deux jours par l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG) à l'Ecole nationale d'administration (ENA). Les organisateurs de cet atelier chargé de «la révision des textes juridiques», présidé par l'enseignante Halima Talbi (Université de Annaba), ont appelé à la révision des cadres juridiques notamment la loi 08-11 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, ainsi que des dispositions du code pénal dans ce qui se rapporte à la sortie clandestine des personnes, au trafic des migrants et à la traite des êtres humains. Quant à l'atelier relatif à «la mise en place d'une diplomatie proactive de la migration», présidé par le représentant du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Djamel Habtich, plusieurs recommandations ont été identifiées, principalement «l'étude de la possibilité d'élaborer des accords pour refouler les migrants clandestins dans leur pays d'origine et renforcer la coopération et la coopération consulaires dans le domaine de la lutte contre les passeurs et la traite d'humains».

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulant) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout-Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Demande d'aide financière

Dame cancéreuse, démunie, demande à toute âme charitable de lui venir en aide (financière) afin d'effectuer des examens (échographie analyses, etc...).

MOB : 05 59 31 19 67.

Palestine

L'Assemblée générale de l'ONU vote une résolution soutenant le droit du peuple palestinien



AG des Nations Unies

La mission de l'État de Palestine auprès des Nations Unies a indiqué dans un communiqué, jeudi soir, que la résolution a été adoptée par une majorité de 168 pays qui ont voté en faveur de la résolution, et 5 pays s'y sont opposés : Israël, les îles Marshall, la Micronésie, les États-Unis et les Palaos, et 10 pays se sont abstenus lors du vote. «La résolution réaffirme le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit d'avoir son État de Palestine indépendant, et exhorte tous les pays, institutions spécialisées et organisations des Nations Unies à continuer de soutenir et d'aider le peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination dès que possible», précise le communiqué. Il a ajouté que la résolution souligne également le besoin urgent de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et de parvenir à un règlement de paix juste, durable et global entre les parties palestinienne et israélienne, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, les références de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route, pour trouver une solution permanente au conflit is-

L'Assemblée générale des Nations Unies à New York a voté à la majorité une résolution soutenant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, note la presse palestinienne.

raélo-palestinien sur la base de l'existence de deux États. Le Représentant permanent de l'État de Palestine auprès des Nations Unies, Riyad Mansour, a remercié les pays qui ont voté en faveur de la résolution, louant le soutien écrasant qui lui a été accordé et considérant que voter en faveur

de la résolution est la seule option pour tous les pays attachés à la légitimité internationale. Il a souligné que le soutien de nombreux pays au droit du peuple palestinien à l'autodétermination reflète leur expérience et leur lutte contre le colonialisme, et comme ces pays ont acquis leur

liberté et leur indépendance, la Palestine ne fera pas exception et prendra sa place naturelle parmi les nations comme un État indépendant avec El Qods Est pour capitale. Mansour a déclaré que ce vote dénote une quasi-unanimité en faveur du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, ce qui confirme que la communauté internationale soutient fermement les droits du peuple palestinien sous tous ses aspects, malgré les efforts infructueux d'Israël pour amener un changement dans cette position internationale de principe.

Lutte contre l'extrémisme au Sahel et l'importance des instances de prédication

Des personnalités et des organisations religieuses du Nigeria ont affirmé à l'unanimité que les instances de prédication assument, actuellement, une grande responsabilité dans la lutte contre l'extrémisme qui menace nos sociétés, ce qui la place au premier rang aux côtés des acteurs dans ce domaine. Lors d'une réunion avec la Ligue des Oulémas, Prêcheurs et Imams du Sahel, LOPIS en marge des travaux de son 14^e atelier à Abuja, les personnalités et les associations religieuses ont souligné à l'unanimité que «face à la falsification des concepts de l'Islam par les extrémistes en exploitant l'ignorance de certains, les oulémas sont appelés à revenir à leur mission première en œuvrant à éclairer les esprits et à diffuser les enseignements de

l'Islam préconisant la tolérance et à le vivre-ensemble». A ce propos, Ibrahim Salah, l'une des grandes figures de la Zawiya Tidjania, a mis en garde contre les menaces auxquelles fait face le Sahel africain en raison de l'extrémisme et du fanatisme que certaines parties tentent de propager afin d'affaiblir les sociétés de la région. Face à cette menace, la Zawiya Tidjania œuvre à barrer la route face à l'extrémisme en corrigeant certains idées erronées en vue de préserver l'unité de la Oummah islamique et d'éviter sa division. Les intervenants ont relevé le rôle important des oulémas et des imams dans la lutte contre les idées extrémistes «étrangères à la région du Sahel connue pour ses valeurs de tolérance et de modération, étant la plus proche et la plus

Turquie

Un sommet pour investir en Afrique

Une quarantaine de hauts responsables africains, dont treize chefs d'Etat et deux premiers ministres, sont attendus à Istanbul pour prendre part au 3^e sommet Turquie-Afrique, vendredi et samedi. Une quarantaine de hauts responsables africains, dont treize chefs d'Etat et deux premiers ministres, étaient attendus à Istanbul pour prendre part au 3^e sommet Turquie-Afrique, vendredi 17 et samedi 18 décembre. Ils doivent y discuter du renforcement de la coopération sur les fronts économique, sécuritaire et culturel mise en place ces dernières années par Ankara. La rencontre se déroule sous la houlette du président turc, Recep Tayyip Erdogan, plus que jamais soucieux d'accroître la percée fulgurante de son pays sur le continent. A l'heure où les relations avec l'Union européenne sont distendues, où les révolutions arabes n'ont pas apporté les résultats escomptés, l'Afrique apparaît comme son terrain

de prédilection. Isolé sur la scène internationale, affaibli en interne par la chute vertigineuse de la devise turque, qui a perdu 45% de sa valeur par rapport au dollar depuis le début de l'année, M. Erdogan compte sur ce sommet pour redorer son blason, notamment auprès de ses exportateurs, avides de nouveaux marchés en ces temps de crise monétaire. Le Président turc a déjà effectué 46 visites dans 30 pays et emmène toujours dans son sillage des dizaines d'hommes d'affaires et d'entrepreneurs. Le résultat est là. En dix-huit ans, le volume des échanges commerciaux a quintuplé, passant de 5,5 milliards de dollars (4,8 milliards d'euros) en 2003 à 25,3 milliards de dollars en 2020. Autrefois terre inconnue pour la diplomatie d'Ankara, l'Afrique compte actuellement 43 ambassades turques, contre 12 il y a vingt ans. Turkish Airlines dessert 61 villes du continent.

Armée sahraouie

De nouvelles attaques contre l'occupant marocain

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie, APLS ont exécuté de nouvelles attaques contre des positions des forces de l'occupant marocain le long du mur de la honte, a indiqué le ministère sahraoui de la Défense. Selon le communiqué N°399 rapporté par l'Agence de presse sahraouie, SPS, «les unités de l'APLS ont mené jeudi des attaques ciblant des retranchements des forces de

l'occupant marocain dans les régions de Oudiyet Chadida, Farsia, Tarkant, Laktita et Laksibi Lamles, Haouza ainsi que dans la région de Assetila Ould Bouguerir dans le secteur d'Aousserd». L'armée sahraouie poursuit ses offensives contre les forces d'occupation marocaines qui subissent des pertes humaines et matérielles considérables le long du mur de la honte, a conclu la même source.

contribution

Lutte contre la corruption et la mauvaise gestion

La fonction de la Cour des comptes doit être avant tout la prévention et non la coercition

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a annoncé au quotidien allemand *Der Spiegel*, un plan de réorganisation de la Cour des comptes, afin de favoriser le système de contrôle et de suivi des finances publiques conformément aux dispositions de la nouvelle constitution qui a élargi les prérogatives de la Cour des comptes. L'on ne doit pas, se focaliser uniquement sur quelques cas qui gangrèment la société tant civile que militaire car reconnaissons-le, la majorité tant au niveau de l'ANP et des forces de sécurité et de la société civile vit de son travail, devant donc s'attaquer à l'essence de ce mal qui menace la sécurité nationale.



grammes de développement des wilayas, en relations avec le ministère de l'Intérieur, et celui de l'Habitat assisté de tous les walis de l'époque, je ne saurais donc trop insister sur son importance en évitant, comme par le passé, qu'elle ne soit pas instrumentalisée à des fins politiques. L'efficacité de la Cour des comptes dont j'ai été magistrat (premier conseiller et directeur central des études économiques entre 1980/1983 du temps de feu D' Amir) et d'une manière générale, toutes les institutions de contrôle, y compris celles des services de sécurité est fonction d'une gouvernance globale rénovée. Si l'on veut lutter contre les surfacturations, les transferts illégaux de capitaux, il y a urgence de revoir le système d'information qui s'est totalement écroulé, posant la problématique d'ailleurs de la transparence des comptes, y compris dans des grandes sociétés comme Sonatrach/Sonelgaz. Aussi, ce n'est pas une question de lois ou de textes juridiques mais la volonté politique de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion. Les textes existent mais existent un divorce avec la pratique. Les ajustements seront douloureux entre 2022/2025, impliquant supposant un sacrifice partagé, par la moralisation de la vie politique et économique de toute la société algérienne, sans laquelle aucun développement à terme ne peut se réaliser. Concernant les responsabilités, il y a lieu de tenir compte que l'Algérie est toujours en transition, ni économie de marché, ni économie planifiée. C'est cette interminable transition qui explique les difficultés de régulation, posant d'ailleurs la problématique de la responsabilité du manager de l'entreprise publique en cas d'interférences du politique où la loi sur l'autonomie des entreprises publiques n'a jamais été appliquée. Dans ce cas, la responsabilité n'est-elle pas collective, les managers prenant de moins en moins d'initiatives devant donc dépénaliser l'acte de gestion à ne confondre avec la corruption. Devant s'attaquer à l'essence, le grand problème est la moralisation de toute la société. Et pour cela, nous revenons à la moralité des responsables qui doivent donner l'exemple s'ils veulent mobiliser leur population. Un phénomène analysé avec minutie par le grand sociologue maghrébin Ibn Khaldoun, dès le XIV^e siècle qui a montré que l'immoralité des dirigeants, avec comme impact la corruption gangrenant toute la société a pour effet la décadence. Espérons pour l'Algérie un sursaut national.

La Cour des comptes est régie par l'ordonnance du 17 juillet 1995, modifiée et complétée par l'ordonnance du 26 août 2010 ayant été consacrée dans la nouvelle Constitution parue au Journal officiel du 30 décembre 2020 portant révision constitutionnelle. Ainsi l'article 199 stipule que la Cour des comptes est une institution supérieure de contrôle du patrimoine et des fonds publics, contribuant au développement de la bonne gouvernance, à la transparence dans la gestion des finances publiques et à la reddition des comptes. Le président de la

République nomme le président de la Cour des comptes pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois qui lui adresse un rapport annuel. Dans le cadre de ses prérogatives, la loi détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et la sanction de ses investigations, ainsi que ses relations avec les autres structures de l'Etat chargées du contrôle et de l'inspection. Institution supérieure du contrôle à posteriori des finances de l'Etat à compétence administrative et juridictionnelle, la Cour des comptes assiste le gouvernement et les deux chambres législatives (APN-Sénat) dans l'exécution des lois de finances, pouvant être saisie par le président de la République, le chef du gouvernement (actuellement le Premier ministre) ou tout président de groupe parlementaire pour étudier des dossiers d'importance nationale. Elle exerce un contrôle sur la gestion des sociétés, entreprises et organismes, quel que soit leur statut juridique, dans lesquels l'Etat, les collectivités locales, les établissements, les entreprises ou autres organismes publics détiennent, conjointement ou séparément, une participation majoritaire au capital ou un pouvoir prépondérant de décision. Ainsi, la Cour des comptes s'assure de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des mécanismes et procédures de contrôle et d'audit interne, chargés de garantir la régularité de la gestion des ressources, la protection du patrimoine et des intérêts de l'entreprise, ainsi que la traçabilité des opérations financières, comptables et patrimoniales réalisées. Il est prévu la consultation de la Cour des comptes dans l'élaboration des avant-projets annuels de loi de règlement budgétaire et cette révision confère au président de la République l'attribution de saisir la Cour des comptes pour tout dossier d'importance nationale dont le renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraude, de pratiques illégales ou illicites, portant atteinte au patrimoine et aux deniers publics. Cependant existent différentes institutions de contrôle, outre l'urgence de la modernisation des outils d'information maîtrisant les nouvelles technologies) comme l'IGF dépendante du Ministère des Finances, ou d'autres institutions dépendantes du ministère de la Justice, donc de l'exécutif étant juge et partie, ne pouvant être impartial, sans compter l'organe de lutte contre la corruption d'où l'importance d'une coordination sans faille, évitant les télécopages, produit de rapport de forces contradictoires, qui ont nui par le passé au contrôle transparent et qui explique les nombreuses dérives. Se pose cette question : les procédures de la Cour des comptes en Algérie répondent-elles aux normes internationales ?

Dans un rapport publié en octobre 2013 par l'UE, les pairs encouragent la Cour des comptes algérienne à résoudre certains problèmes identifiés lors de la revue, notamment, la longueur des procédures et des délais relatifs à certaines prises de décision ; la couverture limitée des

contrôles ; le manque de standardisation des méthodes de travail ; la non publication et la diffusion restreinte des rapports de la Cour. Et pourtant les procédures de contrôle et d'investigation sont inspirées des normes internationales, notamment celles élaborées par l'Intosai dont l'apurement des comptes des comptables publics est un acte juridictionnel portant sur l'exactitude matérielle des opérations de recettes et de dépenses portées au compte du comptable public ainsi que leur conformité avec les lois et règlements en vigueur, la reddition des comptes. Selon les normes internationales, qui devraient s'appliquer en Algérie, le contrôle de la qualité de gestion a pour finalité d'apprécier les conditions d'utilisation et de gestion des fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat, les établissements et organismes publics et enfin l'évaluation des projets, programmes et politiques publiques, la Cour des comptes participant à l'évaluation, au plan économique et financier, de l'efficacité des actions, plans, programmes et mesures initiées par les pouvoirs publics en vue de la réalisation d'objectifs d'intérêt national et engagés directement ou indirectement par les institutions de l'Etat ou des organismes publics soumis à son contrôle. Il s'agit de poser les véritables problèmes, pour une application efficace sur le terrain. La Cour des comptes, qui doit éviter cette vision répressive mais être un garde-fou, une autorité morale par des contrôles réguliers et des propositions peut jouer son rôle de lutte contre la mauvaise gestion et la corruption qui touchent tant les entreprises que les services collectifs et administrations. Mais je ne saurais trop insister que le contrôle efficace doit avant tout se fonder sur un Etat de Droit, avec l'implication des citoyens à travers la société civile, une véritable opposition sur le plan politique, une véritable indépendance de la justice, tout cela accompagné par une cohérence et visibilité dans la démarche de la politique socio-économique, un renouveau de la gouvernance au niveau global afin de délimiter clairement les responsabilités et pour plus de moralité des dirigeants aux plus hauts niveaux afin de faciliter la symbiose Etat/citoyens. Le fondement de tout processus de développement comme l'ont démontré tous les prix Nobel de sciences économiques repose sur des institutions crédibles et c'est une Loi universelle, d'où l'importance de dynamiser par une réelle indépendance, le Conseil national de l'Energie, la Cour des Comptes, le Conseil économique et social, la bourse d'Alger et du Conseil de la concurrence. Car, force est de reconnaître qu'en ce mois de novembre 2021, Sonatrach c'est l'Algérie et l'Algérie c'est Sonatrach (plus de 97/98% des recettes en devises avec les dérivées) et que l'Algérie a une économie de nature publique avec une gestion administrée centralisée renvoyant à l'urgence d'une véritable décentralisation.

En conclusion, le défi à relever est la transition d'une économie de rente avec la dominance d'une économie informelle spéculative à une économie de production de biens et services basée sur la bonne gouvernance et la connaissance supposant de profonds réaménagements au sein de la structure du pouvoir. L'Algérie a deux choix : de profondes réformes structurelles, plus de libertés, de transparence et réhabiliter les vertus du travail ou régresser en optant pour le statu quo, d'où l'urgence de s'adapter, au mieux des intérêts de l'Algérie au nouveau monde.

INFO EXPRESS

Extension du métro d'Alger Instructions à l'effet d'accélérer la cadence des travaux

Le ministre des Transports, Aissa Bekkai, a donné «des instructions fermes» aux responsables du projet d'extension du métro d'Alger pour accélérer la cadence des travaux, a indiqué un communiqué du ministère. Lors d'une réunion mardi avec les cadres du ministère et à laquelle ont assisté le directeur général de l'Entreprise du Métro d'Alger (EMA) et le directeur général de la société Cosider, Bekkai a instruit les responsables du projet d'extension du métro d'Alger d'accélérer la cadence des travaux. Cette rencontre a permis d'évaluer l'avancement des travaux du projet d'extension du métro d'Alger dans le cadre du suivi des grands projets sectoriels, note la même source. Les responsables ont présenté un exposé sur l'état d'avancement des différents travaux du projet et de l'installation des systèmes de mise en service du métro au niveau des lignes Ain Naadja-Baraki, El Harrach-Aéroport international d'Alger et Place des martyrs-Triolet. Le ministre a donné des instructions «fermes» aux responsables de ce projet «vital» pour accélérer la cadence des travaux en mobilisant tous les moyens techniques et humains. M. Bekkai a également donné des instructions pour l'élaboration des systèmes de mise en service du métro au niveau des chantiers où les travaux d'infrastructures ont été achevés, pour gagner du temps et respecter les délais fixés compte tenu de l'importance que revêt ce projet pour désengorger la Capitale et faciliter les déplacements», a conclu le communiqué.

Tizi Ouzou

Tassadit Ait Abdellah, première femme P/APC

Elue présidente de l'Assemblée populaire communale (APC) de Ouacifs, au Sud de Tizi-Ouzou, lors des élections locales du 27 novembre dernier, Tassadit Ait Abdellah, affiche «détermination» et «convictions» à mener sa nouvelle mission.



Rencontrée jeudi, la nouvelle édile communale des Ouacifs, plutôt à l'aise dans son «nouveau statut» de première femme présidente d'APC au niveau de la wilaya est «déterminée» à mener à bien sa mission qui, dit-elle, ne lui «fait pas peur». «J'ai déjà été élue, ce n'est donc pas nouveau pour moi, même si je suis consciente que cette fois c'est différent, mais, tout ce qui importe c'est la conviction et le travail pour honorer cette confiance placée en moi», assure-t-elle. Tout en admettant «l'effet» de son élection qui a suscité beaucoup de réactions, de commentaires et d'admiration, étant une première au niveau de la wilaya, elle refuse de parler d'exception. Pour elle, «il n'y a aucune raison de parler d'exception. J'ai déjà été élue et même occupé le poste de vice-présidente de l'Assemblée comme

il y a beaucoup de femmes élues ou nommées à divers postes de responsabilité encore plus importants». Informaticienne de formation, son «intrusion» en politique et dans la vie publique locale remonte à 2012 avec son élection comme membre de l'APC sur une liste indépendante. Mandat durant lequel elle a occupé le poste de vice-présidente avant de rempiler pour un nouveau mandat en tant qu'élue en 2017. «J'ai été sollicitée par des amis qui s'étaient présentés sur une liste indépendante, pour se conformer aux dispositions du code électoral imposant un quota de femmes sur les listes, j'ai été élue et, depuis, l'action publique emparée de moi» raconte-t-elle.

Le travail et la transparence comme seules promesses

«Un sacre, une fierté personnelle et pour ma région qui a

choisi une femme comme maire, mais aussi un fardeau d'engagements et de responsabilités», fait-elle remarquer en assurant de son engagement à «se consacrer pleinement à l'amélioration du cadre de vie de ses concitoyens». Concernant ses promesses de campagne, l'élue affirme n'en avoir fait aucune et n'avoir donné comme seule promesse que celle de son engagement à faire de son mieux pour servir la collectivité. «La seule promesse possible que j'ai faite et que je réitère encore aujourd'hui, est celle de faire de mon mieux, tout ce qui m'est possible, en toute transparence, pour être à la hauteur des attentes de la population et de la confiance placée en moi» affirme-t-elle. Forte de son expérience lors de ses 2 premiers mandats et connaissant le fonctionnement des collectivités locales, elle affirme être consciente de sa

tâche et des contraintes qui l'attendent, mais se dit «confiante et déterminée». «L'élue local est, certes, face à différentes contraintes, une demande sociale et de développement énormes, un manque de moyens et la rigueur du code communal qui, parfois, limite son action d'agir, mais, cela ne nous empêchera pas d'essayer de trouver des solutions aux situations qui se présentent» soutient-elle. Au sujet du dispositif législatif, Ait Abdellah estime qu'il est «impératif de le revoir», espérant que les réformes annoncées donneront «plus de prérogatives et libéreront l'esprit d'initiative de l'élue». D'ores et déjà, elle affirme avoir entamé avec son équipe un travail de recensement des opérations et projets en souffrance au niveau de la commune pour «définir les priorités et établir, au plus vite, le plan de travail».

Illizi

Une base logistique pour les exportations

Une base logistique pour les exportations est en cours de réalisation au niveau du poste frontalier de Debdeb (wilaya d'Illizi), en prévision de la réouverture du poste aux échanges commerciaux, a-t-on appris mercredi des services de la wilaya. Occupant une superficie globale de 40.000 m², cette infrastructure logistique relevant du Groupe de transport des marchandises et de logistique "Logitrans" est composée, entre autres, d'un centre de transport, un entrepôt de dédouanement, des espaces de stockage et de chargement, a-t-on précisé. Le

projet, qui sera livré une fois tous les travaux de raccordement aux réseaux divers achevés, s'inscrit dans le cadre d'une série d'opérations visant à accroître la capacité du poste frontalier terrestre de Debdeb, notamment l'aménagement et la réhabilitation de certains espaces, dont le centre des douanes et le bureau de contrôle sanitaire et d'hygiène, qui seront dotés d'équipements modernes afin de renforcer le contrôle douanier et d'améliorer les prestations, a-t-on expliqué. Dans le même cadre, le poste se dotera prochainement d'un

projet de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) ainsi que d'autres administrations, en vue de rapprocher les prestations administratives et financières des opérateurs économiques. Lors d'une récente visite du site, le wali d'Illizi, Ahmed Belhadad, a mis l'accent sur la nécessité de mobiliser tous les moyens pour réaliser cette infrastructure frontalière aux normes internationales, et ce pour devenir une fenêtre importante d'exportation du produit algérien vers le marché africain et booster les échanges commerciaux. ■

Aïn Defla

Commémoration des manifestations du 11 décembre 1960

Les manifestations du 11 décembre 1960 ont eu un «retentissement politique majeur dans le monde entier», ont affirmé mercredi à Khémis Miliana, Aïn Defla des enseignants universitaires, observant que ces événements ont constitué un tournant «décisif» dans l'histoire de la guerre de libération nationale. A la faveur de ces manifestations ayant constitué une sorte de référendum populaire sur l'indépendance nationale et le rejet de l'occupation française, le GPRA pouvait clamer

haut et fort qu'il était le seul représentant du peuple algérien, ont-t-il souligné lors d'un symposium organisé à l'université Djillali Bounaâma à l'occasion de la célébration du 61ème anniversaire de ces événements. «Ces manifestations ont démontré au monde entier la maturité politique de tout un peuple plus uni que jamais et, surtout, d'un peuple qui a pris conscience de sa force invincible devant l'ennemi», a insisté l'universitaire, Mohamed Tahar Dilmi. ■

Linguistique

La science du cœur

Au cours des siècles, la réflexion sur la langue parfaite est un sujet qui surgit chaque fois que l'unité linguistique d'une nation entre en crise. L'exemple le plus typique est celui de l'Occident qui a produit une littérature assez considérable sur ce thème.

Par Abdelillah Benarafa

Quand la polyphonie contamine l'Europe, on recommence à méditer l'épisode de la confusio linguarum [la confusion des langues] en cherchant à guérir la blessure de la Tour de Babel par la reconstruction de la langue d'Adam. Si beaucoup de peuples de culture monothéiste ont prétendu que leur langue était la langue originaria de l'humanité, les musulmans sont plus nuancés à ce sujet. Ils reconnaissent qu'au départ Adam parlait l'arabe au paradis ; mais après la descente, il parla le syriaque (langue qui n'a rien à voir avec l'actuelle langue syriaque). Par contre, l'arabe possède l'avantage d'être une langue sacrée puisqu'elle a servi à porter la Parole coranique.

Si l'arabe n'est pas la langue des débuts humains ni celle de la faute adamique, elle est en revanche la langue du paradis, c'est-à-dire de l'éternité béatifique. Notons que le texte qui a été à l'origine du débat sur la confusion des langues en Occident est [dans l'Ancien Testament] Genèse, 10 et 11. En Islam, le verset 31 de la Sourate 'La Vache' nous renseigne sur la question et fonde, par la même occasion, le débat sur les noms.

Naissance de la langue arabe

L'arabe est une langue sémitique. Elle appartient génétiquement à la même famille que l'akkadien, le cananéen, l'amorite, l'ougaritique, le sudarabique et l'éthiopien comme le guèze et l'amharique... Mais, ces liens avec le sudarabique et l'éthiopien sont plus étroits. L'épigraphie permet de reconnaître deux grands ensembles dialectaux assez différents l'un de l'autre au sein de la péninsule arabique : le sudarabique et l'arabe du Nord qui est à l'origine de l'arabe actuel. Le sudarabique nous est connu par un certain nombre d'inscriptions localisées pour la plupart sur les côtes sud et sud-ouest et même dans le Hedjaz. Ces inscriptions remonteraient au VIII^e siècle avant J.-C., et s'étendent jusqu'au VI^e siècle de l'ère chrétienne. Avec l'avènement de l'Islam, l'arabe du Nord a pris le pas sur le sudarabique – qui ne subsiste aujourd'hui que dans quelques îles côtières entre le Hadramaout et Oman. Pour l'arabe du Nord, les premières inscriptions de la région d'El Ula (l'ancien Dédan) sont postérieures au VII^e siècle avant J.-C. D'autres illustrent une variété linguistique différente. Communément, les premières lihyanites, thamoudéennes, safaitiques – sont appelées 'proto-arabes' ; tandis que les autres relèvent de l'arabe ancien'.



Point de vue des auteurs arabes

La réflexion sur l'origine de la langue arabe ne peut omettre de signaler comme point de départ le verset 31 de la Sourate 'La Vache'. Selon Ibn 'Asâkir, qui rapporte une parole d'Ibn 'Abbâs : 'Adam parlait l'arabe au paradis. Mais après sa désobéissance, Son Seigneur lui a enlevé l'arabe et il parla le syriaque. Après son repentir, le Seigneur le lui a rendu'.

Ce texte montre le statut de la langue arabe comme langue de l'éternité et de la miséricorde. Dans d'autres sources, 'Abd Al-Malik B. Habîb rapporte qu'Adam est descendu sur terre avec l'arabe. Mais avec le temps, la langue

d'après une chaîne de garants qui remonte (mawqûfan) jusqu'à Anas Ibn Mâlik (le serviteur du Prophète) :

Quand Dieu a réuni les créatures à Babel, il leur envoya un vent ; puis un envoyé leur a demandé de répondre à cette énigme : celui qui a le couchant à sa droite, le levant à sa gauche et se dirige vers la maison sacrée de Dieu parlera la langue du ciel. De tous les présents, Ya'rub B. Qahtân B. Hûd s'est vu reconnaître pour cette récompense. Ainsi, il était le premier à parler l'arabe pur de toute corruption. L'envoyé continua à poser des énigmes et chaque fois quelqu'un se voyait investi par une langue particulière jusqu'à ce que la ré-

Les auteurs arabes définissent la grammaire comme étant l'art de parler correctement une langue. L'accent est mis sur la parole plus que sur l'écriture. La grammaire des cœurs dirige le Viator, ou le cheminant, vers la parole vertueuse par le cœur. Celle-ci est un dialogue avec le Réel-Vrai par le truchement de la langue du cœur. Elle se subdivise en deux parties : l'acclamation et la conversation confidentielle. La première est la qualité de ceux qui l'adorent ; la seconde est l'attribut de ceux qui sont en Sa présence. L'une est à la porte ; l'autre est sur le tapis de la proximité. Autrement dit, l'adorateur est un serviteur esclave ; le passionné est un commensal.

arabe s'est corrompue au point d'être devenue la langue de Soura en Irak, ce pays de Noé avant le Déluge. Tous ceux qui ont embarqué à bord de l'Arche de Noé parlaient le syriaque, mis à part un homme au non de Jurhum qui parlait l'arabe. Il serait le premier arabe. Après le Déluge, il a marié une de ses filles à Iram, fils de Sâm, fils de Noé. De cette union, l'arabe allait connaître une grande fortune chez les tribus de 'Âd, Thamûd et Jadîs. quant à Ismâ'îl, fils d'Ibrâhîm, il s'est marié avec une fille de la tribu de Jurhum dont les membres lui ont appris l'arabe. D'autres récits indiquent que le premier homme qui a parlé l'arabe serait Ya'rub B. Qahtân. Selon Ibn Asâkir,

partition eût atteint 72 langues. La voix de l'envoyé s'éteignit et la babélisation régna.

Ce texte est fondamental parce qu'il postule que la langue est un don et non une convention. Une autre version attribuée à Isâ'îl d'avoir parlé l'arabe le premier. Il est évident que ces sources paraissent contradictoires, mais au fond elles sont complémentaires. En effet, le vocable 'arabe' qu'elles utilisent désigne une réalité à plusieurs facettes. Il s'agit de plusieurs niveaux de langue que le vocable 'arabe' synthétise parce qu'ils ont des affinités au-delà des différences morpho-syntaxiques et sémantiques. En gros, les historiens arabes distinguent

deux types d'arabes : ceux qui ont vécu avant Ibrâhîm, c'est-à-dire les tribus de 'Âd, Thamûd, Tasm, Jadîs, 'Umaym, Jurhum, les 'Amâliq, etc., et ceux du Hedjâz de la descendance d'Ismâ'îl.

Une question mérite d'être posée. Tous les auteurs arabes s'accordent pour dire, en se fondant sur le Coran et la Sunna, que Dieu avait appris à Adam les noms des choses. Selon un propos rapporté par Daylamî dans le Musnad de Furdawsî, d'après Abû Râfi', le Prophète a dit que 'J'ai vu en songe ma Nation dans l'eau et l'argile et j'ai appris les noms des choses comme ce fut le cas pour Adam'. Il est clair, d'après ce propos, que le Prophète avait le même pouvoir de nommer les choses que Adam, et même plus. En effet, il s'agit là de la Réalité muhammadienne, à savoir la manifestation de la prophétie de Muhammad (SLP) avant Adam. Ceci est corroboré par un autre hadith plus explicite : 'J'étais prophète alors qu'Adam était encore eau et argile'. On comprend alors, parmi les attributs de la prophétie, ce pouvoir divin de nomination. Si Adam avait cette faculté de connaître les noms des choses, le Prophète avait plus puisqu'il nous dit qu'il avait les Jawâmi' al-Kalim, c'est-à-dire les primitives archétypales. Kalim en arabe est un superordonné grammatical qui subsume la catégorie du nom, du verbe et de la particule. Toute phrase composée de trois éléments et plus est appelée kalim. D'un point de vue sapientiel, le kalim ordonne trois réalités : l'essence, l'attribut et le lien. Selon un hadith : 'Adam et ceux qui sont inférieurs à lui sont sous ma bannière'. Il s'agit de la bannière de la louange (Hamd) parce que la louange n'est possible qu'à travers les noms ; et Adam est dépositaire de ce savoir. Donc, tous ceux qui sont inférieurs à lui dans cette station, ne peuvent l'égaliser dans la louange. Mais comme le Prophète possède les Jawâmi' al-Kalim et que ceux-ci comprennent entre autres les noms, Muhammad détient donc la bannière de la louange. C'est le sens authentique du vicariat sur les créatures puisqu'il loue Dieu de la manière dont Dieu a prescrit qu'on le fasse, c'est-à-dire par le Coran. L'on comprend alors pourquoi la sourate I, la Liminaire (fâtiha), recèle l'expression la plus parfaite de la louange. Il y a un hadith qui postule que l'ensemble des révélations sont dans le Coran. La quintessence de celui-ci est scélée dans la Liminaire. Or, cette sourate parle de toutes les expressions et réalités de la louange que le Coran contient. D'ailleurs il n'est Coran (réunificateur) que parce qu'il réunit l'ensemble des louanges. Selon la Tradition, la Liminaire ne pouvait être révélée qu'au seul Prophète. Une question se pose alors : Dieu peut-il être loué selon ce qu'exige l'attribut divin de la louange comme perfection, ou selon ce qu'il prescrit ? La première louange est strictement rationnelle, donnée par la raison. La seconde sied à Sa Majesté puisque seule Dieu peut se louer à travers Sa Parole déposée dans le Coran. C'est pour cette raison que le Prophète invoquait Dieu par cette prière, ô combien éloquent : 'Je ne saurai, ô mon Dieu, épuiser Ta louange. Vous êtes Tel que Vous Vous êtes loué Vous Même'.

L'ALGÉRIE À L'ÉPOQUE OTTOMANE

IMPORTANCE DE LA LITTÉRATURE DE VOYAGE DANS L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE

Les participants à la rencontre internationale sur «l'Algérie à l'époque ottomane à travers le regard des voyageurs maghrébins et européens (1519-1830)», dont les travaux ont pris fin, mardi à Oran, ont souligné l'importance de la littérature de voyage dans l'écriture de l'histoire de l'Algérie à l'époque ottomane.

A l'issue de leur rencontre abritée à l'université «Ahmed Benbella» Oran 1, les participants ont souligné que les écrits de voyage ont une grande valeur de connaissance fournissant au chercheur diverses données sur les peuples d'une civilisation et leur culture à travers l'histoire ainsi que certains aspects de la vie politique, économique et sociale des régions visitées.

La rencontre a recommandé d'encourager les études liées à la littérature de voyage et d'établir des projets de doctorat spécialisés dans la littérature de voyage en Algérie, ainsi que d'encourager les laboratoires à faire des recherches sur l'histoire de l'Algérie.

Les recommandations de cette rencontre, tenue par vidéoconférence, ont également souligné la nécessité de «passer en revue» certaines des sources françaises qui ont écrit sur l'histoire de l'Algérie à l'époque ottomane et de mettre en place une coordination entre les chercheurs et les historiens afin de faire la distinction entre objectivité et partialité.

La deuxième et dernière journée de cette rencontre a été marquée par la présentation de nombreuses communications portant sur les modes de connaissance dans les écrits de voyage algériens et la valeur scientifique des voyages dans l'écriture de l'histoire de l'Algérie, ainsi que les conditions sociales, économiques, culturelles et scientifiques de l'Algérie à l'époque ottomane, rappelle-t-on.

A noter que des chercheurs de diverses universités du pays, de Libye, de Tunisie, du Qatar et de France ont participé à cette rencontre internationale de deux jours.

R. C.

TNA

Fusion musicale entre le violoncelliste danois Toke Møldrup et Mohamed Rouane

Un bel échange musical entre le violoncelliste danois Toke Møldrup et le compositeur algérien à la mandole blanche Mohamed Rouane, a été présenté mercredi à Alger, devant un public, astreint au strict respect des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus.

Accueillie au théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), cette belle rencontre en duo est née d'une idée datant de 2019 de l'ambassadeur du Royaume du Danemark, M^{me} Vanessa Vega Saenz qui a «organisé la rencontre entre les deux musiciens», autour d'une «fusion musicale inédite», a-t-elle expliqué au public, lors de la présentation du spectacle. Rendu en deux parties, le concert a permis une fusion prolifique des genres et un bel échange entre les cultures, conduits avec professionnalisme par Toke Møldrup et Mohamed Rouane.

Dans des atmosphères de grands soirs, le violoncelliste danois a d'abord exécuté en solo, un répertoire classique, étalant son savoir-faire de virtuose sur le génie créatif de célèbres compositeurs du XVII^e et XIX^e siècles, «Suite I» et ses sept mouvements, «Prélude», «Allemande», «Courante», «Sarabande», «Manuett I et II» et



«Gigue», de Jean Sébastien Bach (1685-1750), notamment. Les pièces, «Julie-O & Kalimba» de Marc Summer (1958) et «Sonate pour violoncelle – solo Op. No 8» de Zoltan Kodaly (1882-1967) dans le 3^e mouvement, Allegro Molto, ont également été exécutées par Toke Møldrup, dans la solennité du moment et la rigueur académique. Faisant part de son «bonheur de se produire pour la première fois à Alger, devant un public aussi accueillant», Toke Møldrup a ensuite quitté la scène, sous des applaudissements nourris, pour revenir quelques instants plus tard, selon les usages de la tradition classique, avec le grand Mohamed Rouane, ainsi courtoisement introduit devant l'assistance. Celui surnommé en Corse (France) par la presse locale en 2011, «Le poète de la mandole blanche», lors des 13^{es} Rencontres musicales de Méditerranée, a aligné entre autres pièces de sa composition, «Andalousia», ainsi qu'un N'çraf dans le mode Zidane, brillamment exécuté et savamment soutenu par l'accompagnement judicieux du violon-

celliste danois, malgré la complexité, sur le plan de la musicalité, de sa cadence composée et irrégulière.

Dans un bel élan de créativité, les deux hommes ont donné libre court à leurs instruments qui ont appris à se connaître et à se reconnaître, échangeant phrasés mélodiques et répliques de transition ou encore, en se soutenant par des accompagnements harmoniques, dans une belle randonnée onirique, empreinte d'un silence religieux.

En présence de plusieurs représentants de différentes missions diplomatiques accréditées en Algérie, le public relativement nombreux de la salle Mustapha-Kateb du TNA a longtemps applaudi les deux artistes, savourant chaque instant du concert, dans l'allégresse et la volupté.

Né en 1980 à Aarhus (Danemark), Toke Møldrup est un violoncelliste mondialement connu, qui a multiplié les tournées durant deux décennies, se produisant notamment, en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Australie, au Moyen-Orient et en Asie,

ce qu'il lui a valu d'être qualifié par le journal, «The New York Times», d'«étoile montante» et d'«homme de demain».

Engagé pour développer le répertoire pour violoncelle, il compte à son actif plusieurs enregistrements, initiant de nombreuses œuvres de compositeurs contemporains, dont «la première européenne du concerto pour violoncelle» de John Williams, «la première mondiale du concerto pour violoncelle» de Geoffrey Gordon et le «double concerto» de Christian Winther Christensen. Né en 1968 à Belcourt (Alger) Mohamed Rouane est plus connu pour ses performances en flamenco, jazz et musique du monde, un mélange des genres qui lui a permis de trouver sa voie et créer son propre style qu'il préfère appeler «Casbah Jazz».

Comptant déjà à son actif quatre albums, «Rêve» (2004), «Rayon de soleil» (2006), «Heureux dans la tristesse» (2007) et «Nulle part» (2008), Mohamed Rouane œuvre à la promotion et à la sauvegarde de la musique algérienne et de la mandole, à travers des contenus authentiques habillés de formes modernes.

La rencontre musicale en duo, Toke Møldrup-Mohamed Rouane a été organisée à Alger, par l'ambassade Royale du Danemark en collaboration avec le ministère de la Culture et des Arts.

Toke Møldrup est attendu jeudi à la Basilique Notre-Dame d'Afrique pour un nouveau récital pour violoncelle.

R. C.

HCA/AARC

Signature d'une convention de coopération

Une convention de coopération et de partenariat a été conclue, mercredi à Alger, entre le Haut-Commissariat à l'amazighité et l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), en vue de consolider les efforts de la promotion de la langue et de culture amazighes et sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel national.

Cette convention a été signée par le Secrétaire général (SG) du HCl, Si El-Hachemi Assad et le Directeur général (DG) de l'AARC, Abdelkader Bendaamache, en présence des cadres des deux organismes.

A l'issue de la signature de cette convention, M. Assad a indiqué que ce jumelage culturel visait à «concrétiser un saut qualitatif, à travers la concrétisation d'un programme d'activités riche et diversifié, à l'effet de consolider et promouvoir l'utilisation de la langue et de la culture amazighes et de les généraliser au ni-

veau national». M. Assad a indiqué que ce jumelage qui s'étend sur trois ans, vise à «concrétiser un programme de partenariat culturel et scientifique intégré dans le cadre de la convention et du partage des expériences, en vue de consolider les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel national matériel et immatériel dont recèle l'Algérie, avec toutes ses diversités, de contribuer à le vulgariser, le promouvoir et traduire la dimension nationale de l'amazighité».

Le même responsable a souligné que les termes de la convention stipulent l'organisation d'une série d'activités culturelles et académiques. Et d'ajouter : «Les plus importantes est l'organisation des festivités nationales et officielles relatives à la célébration de la fête de «Yennayer», la remise du prix du Président de la République de littérature et langue

amazighes qu'abrite cette année la wilaya de Tamanrasset du 9 au 12 janvier prochain, «La semaine des langues africaines» du 24 au 31 janvier 2022 à Alger, ainsi que la célébration de «la Journée internationale de la langue maternelle» qui coïncide avec le 21 février prochain dans la région d'Iglli dans la wilaya de Béni Abbès».

Dans le même contexte, M. Assad a ajouté que la convention stipule également «la concrétisation d'un programme de diffusion commune et la concrétisation d'une conférence de formation au profit des jeunes écrivains autour des techniques d'écriture du roman et du conte «dans le cadre du Salon international du livre d'Alger (SILA), au mois de mars prochain», soulignant que «l'HCA sera présent avec 27 nouveaux titres en langue amazighe».

De son côté, Abdelkader Bendaamache a estimé que la

convention de coopération conclue «s'inscrit dans le cadre de la consécration de l'intérêt, de la projection de la lumière sur la culture amazighe et de la promotion de son patrimoine matériel et oral.

La convention stipule le développement et l'encouragement des différents formes artistiques et expressives, à l'instar du théâtre, du cinéma, du patrimoine oral et de la littérature, en vue de protéger ce composant important de l'identité et du patrimoine culturel national».

M. Bendaamache a également fait observer que le programme tracé se distinguera par l'encouragement des talents et des jeunes énergies créatrices, par leur promotion au niveau national, par l'intérêt à l'aspect académique et à sa collecte en vue de préserver et documenter la mémoire.

R. C.

CAN-2021

La CAF et la FecaFoot confirment l'édition du Cameroun

→ Dans un communiqué parvenu à notre rédaction jeudi, la Confédération africaine de football ainsi que la Fédération camerounaise de football coupent court à la rumeur en confirmant la tenue de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies 2021 (CAN-2021) au Cameroun.

Devant la lenteur des travaux, notamment le stade Olembé où est prévu le match d'ouverture, des informations avaient surgi ici et là citant le Maroc ou même le Qatar comme éventuels suppléants au Cameroun. Il se trouve que même l'apparition du nouveau variant de la pandémie Covid-19, l'Omicron, allait tout remettre en cause. Ceci a été pris en compte, d'où aussi cette réunion. La CAF, la FecaFoot et le Cocan donc se sont réunis jeudi et ont pondu un communiqué qui remet les pendules à l'heure.

«La pandémie mondiale de Covid-19 et ses divers variants exige que nous prenions des mesures appropriées et adéquates en vue d'endiguer la propagation de cette maladie, qui constitue un danger sérieux et réel pour les populations. Cependant, la vie doit continuer et nous devons apprendre à vivre avec cette maladie. Au Cameroun, comme ailleurs,



Les représentants de la CAF et de la FecaFoot après la réunion. (Photo : D. R.)

des mesures efficaces et fiables ont été prises dans le cadre d'un système de riposte cohérent et déjà éprouvé. Le gouvernement a élaboré un protocole sanitaire spécial anti-Covid applicable à la CAN. Mais dans moins de 25 jours, les 24 meilleures équipes de football du continent doivent se mesurer à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations TotalEnergies 2021 et des mesures spécifiques doivent être prises en lien avec cet important et prestigieux événement». Plus loin, le communiqué est plus explicite «comme beaucoup le savent, le football organisé est un levier important d'intégration, de paix et d'unité entre les peuples. Il est aussi un catalyseur d'espoir, un vecteur de valeurs communes et un porteur de joie de vivre qui transcende les difficultés et les différences. Ainsi, malgré le défi supplémentaire que

constitue cette pandémie, notre CAN doit maintenant se jouer. Sa cérémonie solennelle d'ouverture est prévue le 9 janvier 2022 au Complexe Sportif d'Olembé. Son organisation doit évidemment éviter que la CAN constitue en soi une mise en danger supplémentaire tant de la population résidant au Cameroun que des participants et spectateurs venus d'ailleurs».

«Nous pouvons même faire de cet événement un outil efficace de sensibilisation sur les comportements à adopter pour lutter contre les virus Covid-19 en général. La CAN peut et doit favoriser l'adhésion rigoureuse des participants et sympathisants à l'ensemble des mesures barrières connues et développées à ce jour pour lutter contre lesdits virus : le lavage et la désinfection des mains, la distanciation physique, le port correct

du masque et la vaccination». Puis arrive ces décisions, prévisibles d'ailleurs :

«Au vu de ce qui précède, le gouvernement du Cameroun, représenté par le ministre de la Santé et le ministre des Sports et de l'Education Physique, la CAF et la FecaFoot décident ce qui suit : 1- Les supporters ne pourront accéder aux stades dans lesquels se joueront les matches de la CAN-2021 que s'ils sont entièrement vaccinés et présentent un test PCR négatif de moins de 72h ou d'un TDR anti-génique négatif de moins de 24h.

2- Les autorités sanitaires compétentes prendront toutes les mesures nécessaires pour faciliter la vaccination et la réalisation des tests Covid sur l'ensemble des sites de la compétition.

CAF-Cocan-FecaFoot1

Par ailleurs, dans un souci d'objectivité et de neutralité et en vue de garantir les mesures de confiance de part et d'autre, la CAF va faire appel à un laboratoire indépendant internationalement reconnu pour tester les joueurs des équipes nationales qualifiées et leur encadrement».

Sofiane Gassouma

Dans une rencontre exclusive

Viber réunit les fans et Mahrez

→ L'application Viber, propriété de la société japonaise Rakuten, l'une des applications leader au monde pour communiquer par messages et appels gratuits et sécurisés, a accueilli hier soir une rencontre exclusive entre la star de l'équipe nationale algérienne et du club anglais de Manchester City Riyad Mahrez et ses fans. A travers cette rencontre exclusive et unique, quatre fans de Riyad Mahrez ont eu la chance de dialoguer avec lui, de poser leurs questions et de connaître de près sa personnalité. Les quatre gagnants ont également reçu un maillot signé par Riyad Mahrez.

Les quatre gagnants ont été choisis par une méthode de sélection aléatoire,

après que les utilisateurs aient répondu à un certain nombre de questions qui ont été posées chaque semaine via la chaîne officielle Riyad Mahrez sur Viber, qui a été organisée du 8 novembre au 5 décembre 2021. Il est à signaler que la chaîne officielle sur Viber de Riyad Mahrez a un nombre élevé d'abonnés totalisant plus de 1,6 millions de fans.

Parmi les réactions des gagnants, l'un des gagnants du concours, lors de la cérémonie de remise des prix, a déclaré : «C'est une opportunité exceptionnelle d'interagir avec la star du football algérien Riyad Mahrez». Un autre gagnant, Moussa, a déclaré : «Je suis le plus heureux des grands-

parents. Aujourd'hui, ce n'est pas un cadeau, mais deux cadeaux, qui m'ont été offerts par Viber. J'ai offert ce maillot à mon petit-fils, en plus de lui donner l'occasion de discuter avec son idole, le joueur Riyad Mahrez.»

Dans une déclaration à Nadia Al-Ubaidi, directrice Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord chez Viber, a déclaré : «Nous sommes heureux d'accueillir notre première rencontre avec nos utilisateurs en Algérie après la pandémie de Corona, et nous sommes fiers de présenter cette rare opportunité pour les utilisateurs de Viber en Algérie de rencontrer et d'interagir avec leur star préférée en organisant cette

rencontre exclusive et privée grâce à l'application Viber, qui est prise en charge par la technologie d'appel vidéo de groupe de l'application».

Il est à noter que Viber et Riyad Mahrez ont signé un partenariat stratégique début septembre dernier. Grâce à ce partenariat, les fans de la star de Manchester City peuvent accéder à du contenu exclusif sur la chaîne officielle Riyad Mahrez sur l'application, et ils peuvent également télécharger et utiliser des autocollants et des filtres de réalité virtuelle spécialement conçus pour la star Riyad Mahrez. ■

Mobilis

Suivez en directe la finale de la Coupe arabe

→ Le continent arabe vit actuellement une fervente atmosphère footballistique, et plus particulièrement le peuple algérien qui ne cesse d'encourager et de suivre les exploits mérités de notre sélection nationale, la propulsant pour la première fois à la finale de cet événement footballistique.

Mobilis 1^{er} supporter du sport en Algérie, assurera via des écrans géants la projection de la grande finale du match Tunisie vs Algérie, ce samedi 18 décembre, et ce au niveau des communes de la wilaya d'Alger :

Rouiba : Place public.

Baraki : Place public.

Dar El Beida : Jardin Titou, Bab Ezzouar.

El Harrach : Place public.

Hussein Dey : Place public.

Bir Mourad Rais : Place public Ain Naadja devant station du Métro.

Sidi M'hamed : Placette de la grande poste.

Bab El Oued : Esplanade El Kitani.

Bouzareah : Jardin Clairval

Cheraga : Esplanade port El Djamilia

Draria : Place public, centre de Douira

Birtouta : Piscine de loisir.

Zéralda : Place public.

Sidi Abdellah : Avenue principale.

A travers cette opération de proximité, Mobilis entreprise citoyenne, souhaite partager avec tout le peuple les moments forts du football algériens. L'accès aux lieux est gratuit, soyez nombreux à venir soutenir encore une fois nos guerriers du désert.

Dzayer Bladna wel Khedra Dialna ! ■

Liges 1 et 2

La LFP et la LNFA changent les horaires des matches de samedi

→ La Ligue de football professionnel (LFP) et la Ligue nationale de football amateur (LNFA), ont procédé au changement des horaires des matches prévus samedi, pour permettre aux supporters de suivre la finale de la Coupe arabe de la Fifa-2021, prévue le même jour au stade Al-Bayt de Doha entre l'Algérie et la Tunisie (16h), ont annoncé simultanément les deux instances jeudi.

Pour le compte de la 8^e journée de Ligue 1, le match CR Belouizdad - JS Saoura, prévu initialement à 14h30 a été avancé à 13h, alors que les deux autres rencontres : CS Constantine - O. Médéa et WA Tlemcen - NA Hussein-Dey, débiteront à 13h30, au lieu respectivement de 14h30 et 15h.

«Le changement d'horaire a été décidé suite à la brillante qualification de notre équipe nationale en finale de la Coupe arabe de la Fifa-2021, et ce, afin de permettre au large public et aux supporters de suivre la rencontre», a indiqué la LFP dans un communiqué. En Ligue 2 amateur, «les matches de la catégorie réserves débiteront à 9h du matin et ceux des seniors commenceront à 12h, à l'exception de la confrontation entre le MCB Oued Sly - USMM Hadjout, fixée à 20h. En revanche, les horaires des matches des réserves HAMR Annaba-NRB Telaghma (11h), MCB Oued Sly - USMM Hadjout (11h) et MC Saïda - SKAF Khemis Meliana sont maintenus». ■

EN DEUX MOTS

Coupe de la CAF : le match JSK-Royal Léopards d'Eswatini reporté

Le match entre la JS Kabylie et Royal Léopards, comptant pour le 2^e tour préliminaire additionnel (retour) de la Coupe de la Confédération de football, prévu initialement lundi 20 décembre au stade d'Omar-Hamadi d'Alger, a été reporté à une date ultérieure, a annoncé le club kabyle jeudi dans un communiqué.

«La rencontre JSK-Royal Léopards, prévue lundi 20 décembre, est reportée à une date ultérieure sur décision de la CAF», a écrit la JSK sur sa page Facebook. Il s'agit du deuxième report de cette rencontre, après avoir été programmée une première fois le dimanche 5 janvier, mais finalement ne s'est pas jouée à cette date, pour des considérations sanitaires, liées au nouveau variant Omicron du Covid-19.

A leur retour d'Eswatini, où ils ont pris part au match aller, les joueurs de la JSK ont été soumis à un confinement de 10 jours dans un hôtel à Zéralda. Une décision ordonnée par les autorités sanitaires, pour éviter une éventuelle propagation du virus, surtout que l'Eswatini est touché par le nouveau variant Omicron. Lors de la première manche, disputée au stade de Manzini, les «Canaris» se sont inclinés (1-0).

LA NR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs :

Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune.

Rédacteur en chef :

Radia Zerrouki

Directeur commercial :

Ouahid Kouba

Composition PAO La Nouvelle

République Impression Alger :

SIMPAL

Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE

Diffusion centre : SEDICOM.

Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud :

Trag diffusion Publicité : La Nouvelle

République. Maison de la

Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021

6710.75. E-mail :

lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail

pub : lnr98publicite@yahoo.fr -

ANEP Spa : 1, avenue Pasteur,

Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021

73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021

73.99.19.

Conception : Studio Baylaucq,

Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou

tout autre document adressés à la

rédaction ne peuvent faire l'objet

d'une quelconque réclamation.

en direct
CAN-2021

La CAF et la FecaFoot confirment l'édition du Cameroun

le match à suivre
Coupe de la CAF

Le match JSK-Royal Léopards d'Eswatini reporté

football
Bedrane

«Les deux équipes se connaissent bien»

Finale de la Coupe arabe : Algérie-Tunisie à 16h

Aujourd'hui, la première destination est le trophée

→ Elle était là. Elle leur tendait les bras. Les Verts ont saisi cette finale en pleines mains.

Il fallait l'arracher, ce n'était pas facile, mais l'objectif était de ne pas se laisser dominer, travailler sur le terrain, tout mettre œuvre pour arriver à ce niveau de qualification. Ils joueront, ce soir, cette finale de la Coupe arabe ! Pour la première fois de son histoire, ce sera face aux voisins tunisiens et du coup le trophée portera la marque maghrébine puisqu'il voyagera vers le Maghreb. Ce qui n'était pas prévu sur papier, épouse l'ambiance du terrain difficile était l'acquisition certes, le 2-1 au bout de 110 minutes de jeu a fini par éliminer le pays hôte à l'issue d'une fin de rencontre improbable.

«Nous n'avons qu'une seule destination le trophée»

Ce soir, réussiront-ils à débloquer la situation et à décrocher ce trophée ? Pas facile face aux Tunisiens qui manillent trop bien le cuir et savent l'encadrer jusqu'aux filets adversaires. Ils tenteront l'impossible, mettront en selle, ce qui n'a jamais été fait pour arracher cette belle Coupe. Ils le promettent malgré cette tension qui monte de part et d'autre. Mais à entendre les joueurs et le staff, tout sera construit autour d'un groupe de joueurs capables de créer la surprise. «Le soulagement se lisait sur leurs visages car il faut bien le dire, les faits de jeu ont pimenté ces intenses dernières minutes, l'arbitre accordant neuf minutes de temps additionnel pour finalement laisser jouer 19 minutes au-delà du temps réglementaire».

Faire valoir leur supériorité

Côté algérien, le discours ils savent que la partie ne sera pas facile et que le niveau du jeu sera extrêmement élevé et qu'il va



■ Comme on se retrouve...

(Photo > D. R.)

falloir s'organiser davantage sur le terrain pour ne pas se faire piéger et s'arracher pour glaner ce précieux sésame. Ce samedi, les hommes de Bougherra doivent certifier qu'ils sont bien rodés et les victoires dernières certifient qu'ils gardent le même cap et la destination finale est bien celle de la Coupe arabe. Il demeure que dans la gestion du tempo et d'un point de vue tactique, «les Verts ont fait ce qu'il fallait depuis le premier match pour prendre le meilleur sur leurs adversaires. Ils ont fait valoir leur supériorité technique dans le domaine de la construction pour s'installer dans la partie de terrain adverse».

Dans une finale qui «va se jouer au mental», il pourra compter sur celui qui a été élu homme du match, Youcef Belaïli, pour tenter de ramener le trophée. «Je ne cherche pas à être désigné meilleur joueur du match, ce qui m'intéresse c'est de rendre le peuple algérien fier.» Après une telle soirée, nul doute que les Fennecks y sont parvenus.

Ce soir, une ambiance maghrébine marquera cette Coupe arabe.

Qu'en pensent les sélectionneurs et joueurs des deux camps

«J'étais très mécontent quand l'arbitre est venu vers moi en me disant 9 minutes. À la fin, on joue 19 minutes de plus, c'est fou...», rembobinait Madjid Bougherra. Mais il avait tout de même le recul pour affirmer qu'il ne s'agissait pas du meilleur match de ses hommes. «C'était stressant... On n'aime pas subir, avec une défense à 5 on risquait de se faire aspirer mais l'état d'esprit du joueur algérien, guerrier y était. Il faut accepter de subir parfois».

Pour Félix Sanchez (sélectionneur/Qatar) : «Je félicite l'Algérie pour sa qualification et mes joueurs pour leur match. Ce fut une première mi-temps équilibrée, ensuite nous n'avons pas pu être la meilleure équipe. Nous avons essayé de tirer au but mais en face c'était l'équipe d'Algérie. C'est une élimination amère».

Youcef Belaïli, désigné homme du match, affirme «Hamdollah, ce fut un match difficile face à bonne équipe du Qatar. Il nous reste encore le match face à la Tunisie, on va s'y préparer. Je ne cherche pas être désigné meilleur joueur du match, ce qui m'intéresse c'est de rendre le peuple algérien fier. Nous allons tout faire pour ramener le trophée en Algérie». L'entraîneur de la Tunisie, Mondher Kebaier, prochain adversaire des Verts déclare : «Jusqu'à présent, nous avons atteint tous les objectifs fixés, en terminant le premier tour en tête du groupe, puis en nous qualifiant pour les demi-finales. Nous avons démontré qu'on s'est relevé beaucoup plus fort après la défaite contre la Syrie. Nous avons mis la pression sur l'équipe omanaise et créé de nombreuses opportunités.»

H. Hichem

■ Al Kass : Égypte - Qatar à 11h

■ BelN Sports 3 : Algérie - Tunisie à 16h

La Der
Bedrane : «Les deux équipes se connaissent bien»

Le défenseur international algérien Abdelkader Bedrane, a indiqué qu'il s'attendait à «un match difficile», samedi face à la Tunisie, en finale de la Coupe arabe de la Fifa-2021, au stade Al-Bayt de Doha (16h, algériennes), estimant que les deux équipes maghrébines se connaissent bien.

«C'est vrai, je joue dans le Championnat tunisien mais je suis ici pour représenter l'Algérie. Il n'y a aucune confusion dans mon esprit. En équipe nationale, on ne peut pas se permettre de faire du sentiment. Ce match sera difficile, c'est certain. Les deux équipes se connaissent bien, mais nous allons tout faire pour l'emporter», a indiqué le sociétaire de l'Espérance de Tunis, cité par le site de la Fifa.

L'équipe nationale A' a validé son billet pour le dernier stade de l'épreuve, en battant mercredi soir le Qatar, pays organisateur, (2-1), au stade Al-Thumama, alors que la Tunisie a éliminé l'Égypte (1-0).

«Nous n'avons pas changé de discours depuis notre arrivée au Qatar : nous sommes là pour gagner le titre. Notre parcours n'a pas été de tout repos. Nous avons affronté des adversaires de haut niveau, comme l'Égypte, le Maroc et le Qatar. Nous avons laissé beaucoup de forces dans ces batailles», a-t-il ajouté. Revenant sur le match face au Qatar en demi-finale, le natif de Blida a parlé d'une «forte pression», tout en reconnaissant que la qualification était difficile à arracher au bout d'un suspense insoutenable.

«La pression était très forte car nous avons face à nous le Qatar, pays hôte de la compétition. Ça n'a pas été simple mais, au bout du compte, notre expérience collective nous a permis de faire la différence. Nous avons toujours cru en nos chances. Nous savions que nous pouvions marquer à tout moment. Ce but n'a eu aucun effet sur nous, psychologiquement. Nous avons repris la partie avec une confiance intacte. Pour nous, le match n'était pas terminé, loin de là, et nous pouvions encore aller en finale».

Avant de conclure : «Nous avons rempli la première partie de notre objectif. Maintenant, nous allons nous reposer, puis nous allons bien préparer cette finale, sans perdre des yeux le but que nous nous sommes fixé».